Mouvement Lycéen Cherbourg

Le 28 avril, plus nombreux

en grève et dans les manifs pour imposer le retrait de la loi Travail

Jeunes, privés d'emplois, salariés, retraités, apprentis, citoyens, nombreux sont ceux qui se mobilisent dans la rue depuis le 9 mars dernier.

Après le succès éclatant de la mobilisation du 31 mars, à l'appel de nos organisations syndicales, **CGT, FO, FSU, Solidaires, et du MLC**, plus de 400 000 citoyen-ne-s se sont à nouveau mobilisé-e-s partout en France le 9 avril dernier au milieu des congés scolaires, dont **2000 à Cherbourg**, pour **exiger le retrait de la loi du travail**.

Les mobilisations des salarié-e-s, des étudiant-e-s et des lycéen-ne-s contre le projet de loi travail ne faiblissent pas et la revendication reste la même :

RETRAIT DU PROJET DE LOI DU TRAVAIL !

Bien que le gouvernement paraisse arcbouté, droit dans ses bottes sur son projet (pour l'instant), la mobilisation a commencé à porter des fruits en direction de la jeunesse avec plusieurs annonces qui si elles ne règlent rien sur le dossier de la loi El Khomri, répondent partiellement à de « vieilles revendications » portées par les organisations de jeunes. C'est du mieux pour les conditions de vie et l'insertion professionnelle des étudiants, c'est la révision des minimas apprentis notamment. Ce sont de premiers gains pour la jeunesse arrachés par la mobilisation de tous.

Nous ne sommes pas dupes c'est aussi une tentative du gouvernement pour tenter de diviser la jeunesse des salariés, et de leurs organisations syndicales.

C'est le cœur de cette réforme et les « aménagements » annoncés le 14 mars 2016 par le Premier Ministre ne remettent pas en cause cette philosophie.

Cette loi si elle était adoptée permettrait notamment :

- aux entreprises de faire travailler les salarié-e-s jusqu'à 12 heures / jour (contre 10h aujourd'hui) et même jusqu'à 60 heures par semaine,
- à un employeur prétextant des difficultés économiques, d'imposer une baisse de salaire. Et le refus du salarié pourrait aboutir à son licenciement,
- de réduire la majoration des heures supplémentaires à 10% par accord d'entreprise, voire à 0% dans le cadre d'une annualisation imposée sur 3 années.

Partout où cela est possible : dans les entreprises, les administrations, les facultés, les lycées, discutons de cette loi, tractons afin d'informer les citoyen-ne-s pour organiser l'opposition à ce projet.

NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL

NON A LA CASSE DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

CHERBOURG

28 avril : rassemblement à 10h30 à la statue de Napoléon.

1er mai : rassemblement à 10h30 place du Théâtre.